



Les présentes conditions sont consultables en salle d'attente de la clinique, et peuvent vous être remises en format papier à l'accueil de la clinique.

Tout acte effectué sur un animal au sein de la Clinique Vétérinaire Saumuroise est soumis aux conditions générales de fonctionnement.

Appellation de l'établissement de soins :

Notre établissement de soins est classé « Clinique Vétérinaire pour Animaux de Compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site de l'Ordre des Vétérinaires.

Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public :

La Clinique Vétérinaire Saumuroise est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous est possible soit par téléphone au 02.41.38.94.38, soit via la plateforme de prise de rendez-vous en ligne Pilepoils.vef

Personnel affecté aux soins des animaux :

Dr Laura LONG, Vétérinaire (numéro d'ordre 30422)

Mme Emilie FONTAINE, Auxiliaire Vétérinaire

Mme Dominique DENION, Assistante Spécialisée Vétérinaire niveau 5

Prestations effectuées au sein de la Clinique :

- Consultations de médecine générale
- Consultations de médecine préventive
- Consultations de médecine interne
- Chirurgies de convenance
- Chirurgie des tissus mous
- Analyses sanguines : effectuées par nos soins avec un Catalyst one, un Lasercyte Dx, un Snap pro et un Vetlab UA (tous de la marque Idexx), certaines analyses sont envoyées en laboratoire extérieur avec l'accord du client.
- Anesthésies générales : le protocole est choisi selon la nature de l'intervention à réaliser, selon l'âge et l'état de santé de l'animal. La Clinique dispose d'une machine d'anesthésie gazeuse. La surveillance de l'anesthésie est réalisée avec un moniteur Veterinary Monitor PM400.
- Imagerie médicale :
 - Radiographie : générateur Atlas 30 et développement numérique sur capteur plan au gadolinium. Les radiographies sont remises par mail au client sur demande.
 - Echographie (doppler couleur, doppler pulsé) : réalisées avec un Esaote X5. Les images sont remises par mail au client sur demande.
- Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

Hospitalisation des animaux :

Les chats sont hospitalisés dans une pièce séparée des chiens.

La surveillance des animaux hospitalisés en dehors des horaires d'ouvertures de la clinique est adaptée en fonction du besoin de chaque animal : le vétérinaire en charge de la surveillance des animaux hospitalisés définit la fréquence de ses visites selon l'état de santé des animaux présents.

Entre chaque visite, une surveillance à distance est permise par la présence de caméras.

Permanence et continuité des soins :

En dehors des horaires d'ouverture, les urgences sont assurées en appelant le numéro habituel : 02.41.38.94.38.

Celles-ci sont prise en charge soit au sein de la Clinique Vétérinaire Saumuroise, soit au sein de la structure d'urgences vétérinaires TouraineVet. Un régulateur téléphonique dirigera le client vers la structure de garde au moment de l'appel.

La régulation téléphonique est assurée par la société Alvetis.

Adresses des structures de garde :

Clinique Vétérinaire Saumuroise : 88, Rue du Maréchal Leclerc, 49400 Saumur.

Clinique TouraineVet : 12, Rue des Internautes, 37210 Rochecorbon.

Espèces Traitées :

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes : chiens, chats, furets, rongeurs, lagomorphes.

Nous n'assurons pas les soins des équidés et animaux de rente.

En cas d'urgence pour les équidés et animaux de rente vous pouvez contacter :

Clinique du Breil : Dr Mitteault : 25 Bd du Maréchal Juin, 49400 Saumur, 02 41 67 64 64.

Conditions tarifaires :

Les tarifs des actes les plus fréquents sont consultables en salle d'attente. Un cahier de l'ensemble des tarifs est disponible sur demande à l'accueil.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

Litiges :

En cas de litige a caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV :

Conseil de l'Ordre des Vétérinaires des Pays de La Loire : 20 rue de la Rainière,
44339 NANTES, Tél. : 02 40 50 06 63

RCP :

Souscrite auprès de : La Médicale, Agence Amiens, 30 avenue d'Allemagne, 80090 Amiens,
03 22 9113 51.

Loi « Informatique et Libertés », Secret Professionnel :

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.